# LA LOI SUR LA PARITE HOMME - FEMME EN POLITIQUE

[Le combat pour la parité des hommes et des femmes dans les instances de représentations politiques est une des étapes de la lutte pour l'émancipation des femmes.] La lutte a débuté dès la révolution française car la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 ne concernait pas les femmes. Au cours du XIXème et de la première partie du XXème siècle, on assiste à quelques avancées, mais, c'est surtout la seconde moitié du XXème siècle qui accorde les lois de l'égalité aux femmes./ Aujourd'hui, la femme est en droit l'égale de l'homme, mais dans la pratique tant du point de vue social que politique la réalité est autre. Le décalage le plus criant actuellement en France est la sous représentation féminine en politique. La France y fait figure de lanterne rouge en Europe et dans le monde. Avec les années 1990, le débat s'instaure pour une meilleure représentation des femmes./ Il conduit fin 1998 au dépôt d'un projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité des femmes et des hommes voté en 1999 qui par un système de quotas tente de rééquilibrer la représentation. Le principe des quotas, système censé rééquilibrer par force de loi, ce qui ne se fait pas naturellement, a été et est encore l'objet de controverses.]

## I/LES CONQUETES DES DROITS DES FEMMES AU XIX ET XXème SIECLE

#### A/ 1789 ET LES FEMMES EXCLUES DES DROITS DE L'HOMME

- En 1789, par la Déclaration des Droits de l'Homme était affirmé le principe d'égalité des hommes, mais la moitié des hommes qui sont des femmes en étaient exclues tant dans le domaine politique que social.
- Dans le domaine économique et social, la lutte est étouffée dans l'œuf pour plus d'un siècle : le code civil napoléonien de 1804, qui sera le fondement social jusqu'aux années 1960, cantonnera la femme dans le rôle de mère et d'épouse et d'éternelle mineure soumise à son père ou son mari.

#### B/ LES PREMIERS SUCCES DES FEMMES LA FIN DU XIXème et DEBUT XXème

- Les premiers succès obtenus, résultats de longues luttes individuelles et collectives concernent le droit à l'éducation : en 1850 (école primaire : la loi Falloux); en 1867 (école secondaire : loi Duruy). En 1882 (loi Jules Ferry : école obligatoire filles et garçons jusqu'à 13 ans). En 1924 : les filles et garçons = même études
- Grâce à cet accès aux études supérieures une minorité de femmes intègre des métiers masculins dès la fin du XIXème et atteint les sommets de la réussite dans la première moitié du XXème siècle (ex : Irène Jolio Curie, prix Nobel de physique en 1935)
- L'accès plus varié au travail est lui surtout un héritage de la guerre de 1914- 1918. Les femmes remplacent les hommes, partis au front. Mais il faudra attendre la Libération, en 1944, pour que l'égalité s'élargisse en France au droit de vote

## C/L'EVOLUTION PLUS RAPIDE DEPUIS 1945

- Le préambule de la Constitution de 1946 (IVème République) donne à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes. Mais le Code Civil Napoléonien est toujours appliqué.
- Le bouleversement de la fin des années 1960 (mai 1968), va conduire au dépoussiérage du Code Civil à chaque fois sous l'impulsion de propositions émanant de femmes telles Simone Veil, Gisèle Halimi... De nombreuses lois en faveur des femmes sont votés ces trente dernières années:
- Dans le domaine de l'éducation, le mouvement ébauché précédemment est parachevé avec par exemple pour symbole en 1972 la mixité admise à l'Ecole Polytechnique et la loi d'orientation de 1989 qui affine la notion d'égalité d'enseignement pour les deux sexes.
- Des femmes vont s'engouffrer dans la brèche et commencer d'accéder aux plus hauts postes dans le domaine politique et du travail.

## II/ AUJOURD'HUI: TOUJOURS DES INEGALITES D'OU IDEE DE PARITE

## A/SITUATION ACTUELLE: AVANCEES IMPARFAITES DANS LE DOMAINE SOCIAL

- Dans les faits, aujourd'hui, la femme est selon la loi l'égale des hommes dans sa vie familiale et sa vie professionnelle mais dans le quotidien de la vie, le combat pour l'équivalence entre hommes et femmes\_dans la société est loin d'être achevé. »
- Dans le monde du travail qu'elles ont investi avec 44% de la population active : elles ont en majorité des métiers peu qualifiés et plus frappée par le chômage. Dans le privé : un salaire inférieur à celui des hommes. Dans le privé et le public les hauts postes leurs sont souvent interdits par une « barrière invisible ».
- Dans la vie familiale, les lois mêmes qui se veulent protectrices, tels les congés de maternité, mais surtout les mentalités continuent de confiner les femmes dans leurs rôle de mères près des enfants et celui du père au travail. Quoiqu'elles réussissent mieux en moyenne à l'école, elles négligent souvent leur carrière pour se consacrer à leurs enfants. L'école continue d'ailleurs de véhiculer une image de la société française très conservatrice.

#### B/LES FEMMES MINORITAIRES DANS LA VIE POLITIQUE FIN XXème s.

- La participation minoritaire des femmes dans la vie politique est un phénomène planétaire à l'exception des pays scandinaves.
- La France en UE fait partie des lanternes rouges à l'avant dernier rang.
- Des **nuances néanmoins** : les **partis** de **gauche** comptent plus de femmes (parité presque atteinte) que les partis de **droite** en France.

#### C/IDEE DE PARITE DEPUIS LE DEBUT DES ANNEES 1990

- La parité a été un mode de fonctionnement adopté par les mouvements écologistes et féministes. Cette idée relayée par le Conseil de l'Europe en 1992 impose la parité dans la représentation démocratique et l'administration.
- La première initiative pour que la parité soit inscrite dans la Constitution est de 1993. C'est « le Manifeste des 577 » signé par 289 femmes et 2 hommes. Puis en 1995 est créé l'Observatoire de la Parité. En 1996 : « l'Appel des dix » de dix femmes importantes politiques de droite comme de gauche.
- Les **sondages** à la fin des années 1990 montrent qu'une majorité de françaises mais aussi de français sont **favorables à la parité homme-femme en politique**

## III/ DEBAT ET LOI SUR LA PARITE HOMME -FEMME EN POLITIQUE

## A/LE DEBAT: LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA PARITE

• Le verrou constitutionnel doit être levé

Le verrou constitutionnel est l'article 3 de la Constitution selon lequel il n'existe en droit français que des citoyens égaux.

Mais l'**effacement des deux sexes** reconnu dans le droit neutre français **nie la réalité de la société**. Il faut repenser la souveraineté en tenant compte de sa double composition.

Si il faut récuser toute catégorisation de la population. Le cas de la division Homme – femme est le seul que l'on peut accepter.

• Nécessité d'une politique volontariste en faveur des femmes

Pour établir l'égalité dans les faits, il faut introduire des discriminations positives envers les femmes, pratiquer des nominations volontaires de femmes à des hauts postes, traité le sexisme comme le racisme. Des lois sont nécessaires pour pousser à la parité.

#### **B/LES ARGUMENTS CONTRE LA PARITE**

• Le problème constitutionnel demeure

La différence faite entre les hommes et les femmes transgresse l'universalisme de la République et est une **brèche ouverte à toutes les dérives.** 

• La parité qui fige l'humanité dans ses différences sexuelles est inutile.

La différence actuelle n'est pas définitive et les mœurs évoluent comme le montrent alors les sondages de l'opinion.

• La parité forcée est humiliante

La femme est montrée comme une « victime », et la sélection sur le sexe n'est guère valorisante.

• La parité crée une inégalité inverse au détriment des hommes.

Les lois des quotas peuvent conduire à donner aux femmes des postes dont elles n'ont pas les compétences.

#### C/LOI CONSTITUTIONNELLE SUR L A PARITE DE 1999 ET LOI DU 6 JUIN 2000

- Le mercredi 15 décembre 1998 ouverture du débat sur le projet de loi constitutionnel relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes pour instituer dans le futur des quotas (50/50 hommes-femmes en politique, fonction publique, domaine social et professionnel)
- Mais, pour cela il faut d'abord lever le verrou constitutionnel et en particulier réformer l'article 3 de la Constitution selon lequel il n'existe en droit français que des citoyens égaux. En décembre 1998, l'Assemblée Nationale vote à l'unanimité la transformation des articles 3 et 4 de la Constitution pour permettre les quotas. Le Sénat est plus réticent mais néanmoins dans l'année 1999, l'accord des deux chambres réunies en Congrès conduit à la loi constitutionnelle sur la parité N° 99 569 précisant l'article 3 permettant levote de lois sur la parité homme femme.
- Le 6 juin 2000 est votée la loi qui oblige les partis à inscrire 50% de femmes sur les listes électorales, mais sans préciser l'ordre. La loi est appliquée dès les municipales 2001.

[La loi du 6 juin 2000 a bien établit dans les faits, la parité de la représentation homme-femme dans les instances politiques au niveau des chiffres, ][ Mais, le débat n'en est pas néanmoins clôt : était-ce la bonne solution pour résoudre la sous-représentation féminine?